
État des dons patriotiques envoyés par les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques envoyés par les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 383;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36247_t2_0383_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Etat des dons]

COMMUNES	DATE DU DÉPÔT	MONTANT EN :					OBSERVATIONS
		bas (paires)	Souliers	chemises	Draps	Argent	
St Léger s. Margerie	15 frim.			24		16 10	
Torcy-le-Grand	16 frim.			19			
Chavanges	id.			»		47 4	
Longsols	24 frim.			13		13	
Chalette	25 frim.	2	2	19			
Charmont	29 frim.			23			
Magnicourt	1 ^{er} niv.			27 dont 1 de femme	8	25	
L'abbaye-s.-Plancy	2 niv.			24		6 15	
Plancy	id.	41		50 et 1 cravate	15		
Pars	3 niv.			21		9 5	
Braux-sous-Pars	4 niv.			33		26	
Droupe-Ste-Marie	5 niv.			24			
Fontaine-les-Grès	6 niv.			14		2	
Grandville	id.	1		28			une livre et demie de charpie
L'Huitre	14 niv.			86	6		4 paquets de charpie
Chassericourt	16 niv.	2		13			1 serviette et plusieurs paquets de charpie
Dampierre	id.	1		50			
Boulages	22 niv.			24 et 8 de femme	2		
Chavanges	23 niv.		6	89 et 13 de femme	7		

21

22

La commune de Boulogne-sur-Mer adresse à la Convention l'état des dons faits pour les besoins de la patrie, montant à 42,089 liv. 5 s. en argent, et l'argenterie de ses églises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Boulogne-sur-Mer, 26 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

La commune de Boulogne-sur-Mer, vous annonce par mon organe qu'elle vient de faire remettre à la Trésorerie nationale :

en numéraire 42 089 l. 5 s., en or 2 onces 6 gros 8 grains, 31 croix ci-devant St Louis, 1 croix de Malte, 2 médailles de l'École vétérinaire, en vermeil 130 onces 6 gros 3 grains, en argent 1 103 onces 4 gros, 12 couteaux en manche d'argent.

Elle a joint à ces dons 4153 chemises, 146 habits ainsi qu'une grande quantité de vestes, culottes, guêtres, manteaux, souliers et armes pour les défenseurs de la patrie et dont je vous remets ci-joint l'état.

La commune de Boulogne me charge de vous féliciter de vos glorieux travaux, et vous invite à n'abandonner le gouvernail du vaisseau de la République que quand il sera rendu au port de la paix et du bonheur. »

DESENCLOST fils.

Les citoyens de la commune de Coudray (1) déposent, pour les braves défenseurs de la République, différents effets d'habillement (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le Coudray, s.d.] (4)

« Citoyens Législateurs,

La Société populaire du Coudray-sur-Seine, district de Corbeil, félicite la Convention sur son gouvernement provisoire et sur ses glorieux travaux. Elle prie les braves montagnards de rester fermes à leur poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans coalisés et de leurs suppôts soit exterminé. De son côté, elle ne négligera rien pour déjouer tous les efforts des malveillans : elle en a fait le serment ; et elle a chargé ses députés de renouveler au milieu de ses représentants celui qu'elle a déjà fait de soutenir jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité, mais pour vous donner de plus grandes preuves de son civisme, nous venons en son nom déposer sur l'autel de la patrie le don civique qu'elle fait à ses intrépides défenseurs. Si le don ne répond pas à toute l'énergie de ses désirs, nous pouvons vous assurer qu'il est selon toute la latitude de ses facultés. Le procès-verbal que nous vous lisons à la suite de cette adresse vous prouvera authentiquement ce que peuvent l'enthousiasme et l'amour de la li-

(1) C'est la Sté popul. et non la commune. Voir ci-après, même séance, n° 67.

(2) P.V., XXIX, 275. Mention dans *Sablier*, n° 1081.

(3) Bⁱⁿ, 27 niv. (1^{er} suppl^l).

(4) C. 288, pl. 879, p. 25. Etat des dons (p. 24).

(1) P.V., XXIX, 274. Mention dans *Mon.*, XIX, 233; *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^l).

(3) C. 288, pl. 879, p. 12. Etat des dons (p. 13).